



Les possibilités du commerce Franco-Canadien.

LA ratification prochaine du traité de commerce franco-canadien par les chambres françaises et l'établissement à peu près certain d'une ligne directe de navigation entre le Canada et la France ne sauraient manquer d'éveiller l'attention des négociants, industriels et capitalistes des deux pays, au sujet des possibilités d'échanges commerciaux qui en découlent. Nous allons passer succinctement en revue les diverses lignes de marchandises qui peuvent donner lieu à ces échanges.

IMPORTATION.

Le traité de commerce modifiera les droits de douane imposés à leur entrée au Canada sur les articles suivants importés de France: Savons de Marseille, noix, amandes, prunes, pruneaux et vins mousseux et non mousseux.

Il est clair que l'importation de ces articles devra augmenter par la réduction des droits. Mais l'établissement d'une ligne de vapeurs directs facilitera beaucoup l'importation d'autres marchandises, soit en diminuant les frais de transport, soit en facilitant les achats directs du Canada en France. Car il est important de constater qu'une quantité considérable de marchandises françaises, consommées au Canada, est achetée de maisons anglaises et surchargée, par conséquent, des frais de transbordement, de manutention et de commission en Angleterre.

Soieries: Les tableaux du commerce et de la navigation pour 1892-93 constatent qu'il a été importé de France au Canada des soieries: étoffes à robes, mouchoirs, bonneterie, rubans, soie à coudre, velours, etc., pour \$129,363, sur une importation totale de \$2,776,053.

Lainages: Il a été importé de France au Canada en 1892-93, des lainages: casimirs, draps, étoffes, flanelles, bonneterie, etc., pour une valeur de \$349,188, sur une importation totale de \$10,967,091.

Parfumerie: Les importations de France de la même période en parfumerie non alcoolique et pommades, ont été de \$27,733, sur une importation totale de \$227,312.

Articles de Paris: Brosses, boutons, peignes, maroquinerie; importations de France, \$69,673, sur une importation totale de \$546,287.

Toiles: Toile damassée, mouchoirs, essuie-mains, toile en pièces, écrue ou blanchie, canevas, etc.; importations de France en 1892-93, \$10,627, sur une importation totale de \$1,617,978.

Fers et aciers: Pièces de machine ou mécanisme composé en tout ou en partie de fer, \$52,964, sur une importation totale de \$464,230.24; tuyaux de chaudières, \$1,038, sur \$17,861.06; armurerie, \$11,639, sur \$27,571.87; instruments de chirurgie, \$1,728, sur \$11,385.18; outils, \$10,644, sur \$1,110,429.

Chapellerie: Chapeaux de soie, de paille, de feutre, casquettes, etc., \$13,066, sur \$1,329,887.

Dans toutes ces lignes, il n'est porté au crédit de la France que les importations directes; or il est constant que la consommation de produits français dépasse de beaucoup ces chiffres.

Pour les marchandises dont le droit d'entrée a été modifié par le traité, voici les chiffres de l'importation de 1892-93:

	IMPORTATIONS	
	DE FRANCE.	TOTAL.
<i>Vins mousseux</i>	\$146,416	\$203,448
<i>Vins non mousseux</i>	107,894	171,188
<i>Savon de castille</i>	13,404	20,891
<i>Noix et amandes</i>	49,223	218,650
<i>Prunes et pruneaux</i>	2,725	65,675

Capitaux—Les échanges commerciaux entre le Canada et la France n'ont pas été jusqu'ici assez importants pour attirer chez nous quelque succursale de maison de banque française; notre service de change sur la France se fait par l'entremise de nos banques canadiennes qui, ayant des fonds déposés dans quelques banques de Paris: Banque de France, Banque de Paris et des Pays-Bas, Crédit Lyonnais, etc., vendent des traites sur ces banques à des cours qui sont gouvernés par ceux de New-York; elles font en même temps les recouvrements pour leurs correspondants de France.

Cependant, nous avons depuis une dizaine d'années, une somme assez considérable de capitaux français placés dans notre pays, en emprunts de la province de Québec et en prêts hypothécaires.

La province a placé deux emprunts à Paris. Le premier de \$3,000,000, à 4½ p.c., le second de \$4,000,000, à 4 p.c. Ce dernier, ayant été émis à courte échéance, vient d'être converti en 3 p.c. au taux de 77½ p.c.

Le Crédit Foncier Franco-Canadien a placé ici des capitaux français au montant de \$6,000,000 environ.

Mais si une institution disposant de grands capitaux comme le Crédit Lyonnais ou la Société Générale, par exemple, voulait ouvrir une succursale au Canada et y chercher un placement rémunérateur pour ses fonds, elle aurait un champ à peu près illimité pour ses opérations, qui pourraient comprendre, par exemple:

L'achat des emprunts municipaux, rapportant (sauf ceux de deux ou trois grandes villes) de 4½ à 6 p.c.